

## RÉUNION SPÉCIALE DU 19 JUILLET 2017

### Présences :

Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)  
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)  
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)  
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)  
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assiste à la réunion sans droit de vote.

### Absence motivée :

Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)  
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)  
Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)  
Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand  
Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand  
Danielle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand

### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Faucher Sport Marine inc.
3. Nomination - représentant du CDPE auprès de Revenu Québec
4. Fermeture de la session

### **1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour**

La réunion est ouverte à 19 h 00 par le président, Jean-Paul Marcoux.

2017-42 Sur proposition de Guy Goupil  
Appuyée de Roger Paquet  
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

### **2. Faucher Sport Marine inc.**

2017-43 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Guy Goupil

**Considérant** la résolution numéro 2017-07-226, en date du 4 juillet 2017, de la Municipalité de Saint-Ferdinand autorisant le CDPE à vendre à Faucher Sport Marine inc, le lot numéro 520-1-4-5;

Que le CDPE vende à Faucher Sport Marine inc. le bâtiment de 2925 pi. carrés sis sur le lot numéro 520-1-4-4 ainsi que le lot 520-1-4-5 selon l'entente établie le 9 juillet 2012, pour le montant résiduel calculé selon le calendrier de remboursement annexé au bail intervenu entre les 2 parties. Cependant, compte tenu du délai à réaliser la vente, le coût de la vente sera le montant résiduel calculé selon les mêmes modalités que le calendrier mentionné précédemment extentionné jusqu'à la date de la signature du contrat de vente.

Conformément aux dispositions de l'article 12.01 des *Règlements généraux* du Comité de promotion économique de St-Ferdinand, que le CDPE de St-Ferdinand autorise 2 de ses 3 dirigeants soit le président et/ou le secrétaire-trésorier et/ou la vice-présidente, à signer les documents nécessaires au bureau de la notaire Lyne Pineault pour conclure l'entente.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Résolution pour le ministère du Revenu du Québec**

2017-44 Sur proposition de Guy Goupil  
Appuyé de Roger Paquet

Que le CDPE (NEQ 1160706405- TVQ 1208721484) nomme Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, à titre de responsable des services électroniques du Comité de promotion économique de St-Ferdinand, et ainsi l'autorise:

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Fermeture de la session**

2017-45 Sur proposition de Mario Gosselin

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 20 h 35.

**Adopté à l'unanimité**

---

JEAN-PAUL MARCOUX  
président

---

MARIO GOSSELIN  
secrétaire-trésorier